

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 33/020/2007 – ÉFAI

26 octobre 2007

Action complémentaire sur l'AU 204/07 (ASA 33/017/2007, 7 août 2007) et ses mises à jour (ASA 33/018/2007, 9 août 2007 ; ASA 33/019/2007, 28 août 2007) - Exécution imminente

PAKISTAN

Mohammad Ali (h), 45 ans

---

Amnesty International a appris que Mohammad Ali devait être pendu le 30 octobre à l'aube.

Le président de la République a rejeté son recours en grâce, mais il a reculé par deux fois la date d'exécution de quinze jours, afin qu'il puisse convaincre la famille de la victime de lui laisser la vie sauve en échange d'une compensation financière. Mohammad Ali est privé de liberté depuis plus de onze ans. Il est détenu à la prison du district de Jhang, dans l'ouest du Pendjab.

Déclaré coupable d'avoir tué un homme du nom de Fayaz Ahmad en 1996, Mohammad Ali a été condamné à mort en mai 2000. La haute cour l'a débouté de son appel en 2004, et la Cour suprême a rejeté son second et ultime pourvoi.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2006, au Pakistan, au moins 446 personnes ont été condamnées à mort et au moins 82, dont un mineur délinquant, ont été exécutées. La plupart de ces personnes avaient été déclarées coupables de meurtre. De nombreux condamnés relativement fortunés réussissent à échapper à une telle peine grâce aux dispositions de l'Ordonnance de qisas (réparation) et diyat (prix du sang), qui permettent aux héritiers légaux des victimes de meurtre d'accorder leur pardon au meurtrier en contrepartie d'un dédommagement.

En 2006, le président Parvez Moucharraf, usant pour la première fois des pouvoirs que lui confère la Constitution, a commué la sentence capitale sous le coup de laquelle se trouvait Mirza Tahir Hussein, qui avait passé dix-huit ans en prison.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances. La peine capitale s'inscrit dans une culture marquée par la violence et n'apporte pas de remède à ce fléau. Il n'a jamais été démontré qu'elle ait un effet plus dissuasif que les autres sanctions et elle comprend en outre un risque d'erreur judiciaire irréparable. Ce châtiment est le traitement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit ; de plus, il constitue une violation du droit à la vie tel qu'il est proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

## **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez le président Moucharraf à user des pouvoirs que lui confère l'article 45 de la Constitution pakistanaise en commuant la sentence capitale sous le coup de laquelle se trouve Mohammad Ali (numéro de dossier : 241/96, poste de police de Langrana, District de Jhang) ;
- appelez les autres représentants des autorités pakistanaises à renoncer à exécuter Mohammad Ali ;
- engagez les autorités à s'inscrire dans le mouvement abolitionniste qui prévaut dans le monde en instaurant immédiatement un moratoire sur toutes les exécutions dans le pays.

## **APPELS À :**

Président de la République :  
President Pervez Musharraf

Pakistan Secretariat, Islamabad, Pakistan

**Fax :** +92 51 9221422

**Courriers électroniques via son site Internet :**

**<http://www.presidentofpakistan.gov.pk/WTPresidentMessage.aspx>**

**Formule d'appel :** Dear President Musharraf, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Mr Aftab Ahmed Khan Sherpao

Minister for the Interior

Ministry for the Interior

Room 404, 4th Floor, Block R, Federal Secretariat

Islamabad, Pakistan

**Fax :** +92 51 9202624

**Courriers électroniques :** **[minister@interior.gov.pk](mailto:minister@interior.gov.pk)** / **[secretary@interior.gov](mailto:secretary@interior.gov)**

**Formule d'appel :** Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et des Droits de l'homme :

Mr Zahid Hamid

Minister of Law, Justice and Human Rights

Room 305, S-Block, Pakistan Secretariat

Islamabad, Pakistan

**Fax :** +92 51 9202628

**Courriers électroniques :** **[minister@molaw.gov.pk](mailto:minister@molaw.gov.pk)**

**Formule d'appel :** Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

Nom du document : ASA\_33\_020\_2007\_ext\_fra.doc  
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Internes  
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Pakistan. Exécution imminente  
Sujet : Mohammad Ali  
Auteur : ÉFAI  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 26/10/2007 18:42:00  
N° de révision : 7  
Dernier enregistr. le : 26/10/2007 18:44:00  
Dernier enregistrement par : Geraldine  
Temps total d'édition : 2 Minutes  
Dernière impression sur : 29/10/2007 09:43:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 2  
Nombre de mots : 694 (approx.)  
Nombre de caractères : 3 821 (approx.)